

## **RAPPORT L'ESCLAVAGE MODERNE 2024**

Ce présent rapport est le rapport annuel que nos entités rédigent concernant la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement puisqu'elles ont une présence commerciale au Canada et qu'elles rencontrent les exigences requises.

Ce rapport est rédigé conjointement entre Gestion MBRL (2005) inc. et Acier Victoria Ltée (ci-après nommées les « entreprises »). Ce rapport se veut conjoint puisque Gestion MBRL (2005) inc. est le seul actionnaire d'Acier Victoria Ltée.

Dans son engagement à respecter les lois, nos entreprises ont rédigé ce rapport pour l'exercice financier couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024. Nos entreprises ont leur siège social au Canada, plus précisément dans la province du Québec.

Nos entreprises ne sont pas assujetties aux exigences de déclaration en vertu d'une loi sur la chaîne d'approvisionnement dans une autre administration.

Acier Victoria Ltée œuvre dans le commerce de gros en métaux ferreux et non ferreux.

### **La structure, les activités et les chaînes d'approvisionnements**

**GESTION MBRL («2005) Inc.** est une société de gestion. Alors, ses activités se résument à la location d'immeubles commerciaux dans la province du Québec et à la gestion des entreprises dont elle est propriétaire.

**ACIER VICTORIA Ltée** est un leader au Québec en distribution en métaux ferreux et non ferreux dans la province du Québec!

Acier Victoria offre les services de coupe, de distribution et de livraison au Québec. Dans son entrepôt, Acier Victoria entrepose la marchandise qu'elle achète de ses fournisseurs. La grande majorité de cette marchandise est vendue et livrée aux clients sans aucune transformation. Selon les besoins et les exigences des clients, elle offre les services de coupe au plasma ainsi qu'à la scie à ruban. Sa chaîne d'approvisionnement est constituée majoritairement de fournisseurs canadiens et d'un tiers quant à l'importation.

### **Mesures pour prévenir et atténuer le risque**

Au cours de cette période, nous avons débuter la compilation des données pour la cartographie de nos approvisionnements. Dans les prochains exercices financiers, nous continuerons de compléter cette cartographie.

À partir de cette période et pour les périodes subséquentes, une réunion annuelle sera obligatoire pour les superviseurs qui ont la responsabilité d'embaucher du personnel afin de s'assurer de l'application des politiques d'embauche. De plus, annuellement, chaque employé recevra une séance d'information concernant les politiques d'embauche.

### **Politiques et processus de diligence raisonnable contre le travail forcé**

Pour cette période, nos entreprises n'ont pas encore commencé le processus de détermination des risques.

### **Renseignements sur les éléments des activités et des chaînes d'approvisionnement comportant un risque de travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**

Notre évaluation préliminaire n'a pas détecté de risques apparents. Au cours des prochains exercices financiers, nous approfondirons notre analyse des risques.

### **Détermination des risques dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement dans les secteurs et industries**

Nos entreprises n'ont pas encore procédé à la détermination des risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement dans les secteurs et industries. Cependant, nos entreprises ont relevé que la très grande majorité de leurs approvisionnements sont effectués au Canada.

### **Mesures pour remédier au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**

Pour cet exercice financier, nos entreprises n'ont pris aucune mesure corrective. Lors des prochains exercices, nous commencerons notre évaluation et nous déterminerons si nous avons à prendre des mesures.

### **Mesures pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par des mesures visant à éliminer le recours au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**

Pour cet exercice financier, nos entreprises n'ont pris aucune mesure corrective. Lors des prochains exercices, nous commencerons notre évaluation et nous déterminerons si nous avons à prendre des mesures.

### **Formation donnée aux employés**

À chaque année, nous donnons une séance d'informations à tous nos employés afin de leur transmettre les informations quant à l'embauche des enfants et de leur rappeler les procédures de recrutement. De plus, annuellement, une réunion est obligatoire pour tous les superviseurs qui ont la responsabilité de recruter du personnel afin d'évaluer et d'établir les politiques et procédures d'embauche.

### **Politiques et procédures pour évaluer son efficacité pour s'assurer que le travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement ne sont pas utilisés dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement**

Nos entreprises n'ont pas encore déterminé de politiques et de procédures pour leur efficacité.

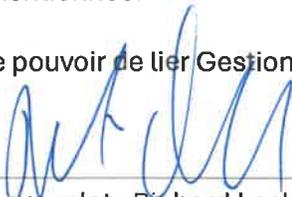
### **Renseignements supplémentaires**

Cependant, on applique rigoureusement les règles et les lois concernant l'emploi au Québec. Au cours du prochain exercice financier, nous poursuivrons l'application de ces règles et de ces lois et nous évaluerons ultérieurement nos politiques et nos procédures relatives au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

### **Approbation et attestation**

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Gestion MBRL (2005) inc. et Acier Victoria Ltée,



Nom complet : Richard Leclerc

Titre : Président, administrateur

Date : 20 mai 2025